



Association des restaurateurs du Québec

Montréal, le 14 octobre 2016

Par courriel

Monsieur François Legault
Chef du deuxième groupe d'opposition
Coalition Avenir Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.157
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Votre appui au permis d'alcool mixte

Monsieur le Chef du deuxième groupe d'opposition,

J'ai toujours pensé jusqu'à maintenant que la Coalition Avenir Québec était un parti à l'écoute des petites entreprises, qui avait une bonne compréhension des difficultés et des besoins que ces dernières vivent au quotidien, afin de leur offrir des conditions d'exploitation favorables à leur croissance et à leur rentabilité. J'espère encore aujourd'hui ne pas m'être trompé.

En effet, notre regroupement, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), a été informé que votre parti entendait appuyer la demande d'un groupe restreint d'entreprises de notre industrie, essentiellement les pâtisseries Saint-Hubert et les restaurants Normandin, visant à permettre aux clients d'apporter leur vin et leur bière dans les restaurants qui activement vendent ces boissons, pratique interdite à la présente Loi sur les permis d'alcool. À titre de président de l'ARQ et au nom de ses 5 200 membres, je tiens, par cette lettre, à vous aviser que cette demande n'est pas désirée par la très grande majorité des joueurs de l'industrie de la restauration. Pire encore, ils jugent qu'elle serait désastreuse pour la rentabilité de leur entreprise.



.../2

Je suis propriétaire d'un restaurant à Trois-Rivières depuis quarante ans et les ventes de boissons alcooliques constituent une importante partie de mes profits. Dans les faits, depuis les hausses importantes des coûts de la nourriture des dernières années, les profits réalisés sur les aliments vendus dans les restaurants sont restreints et proviennent de plus en plus des ventes d'alcool.

Ainsi, le changement que vous envisagez soutenir attaquera directement ma marge bénéficiaire ainsi que celle de nombreux restaurants du même type que le mien. Au Québec, les restaurants avec service aux tables réalisent une marge bénéficiaire moyenne inférieure à 3 % depuis 2012. Elle serait même encore plus basse pour les restaurants dits haut de gamme.

Que croyez-vous qu'il arrivera quand une majorité de clients se présenteront à nos établissements une bouteille de vin dans une main, un six « packs » de bière dans l'autre, réclamant de pouvoir consommer leur nectar préféré gratuitement, faisant du même coup disparaître en fumée le peu de rentabilité qu'il nous reste? Pour plusieurs, le choc sera immense!

Vous ne pouvez pas dire que c'est un choix qui peut être laissé à ma discrétion et qu'il sera possible pour moi de refuser cette double vocation. En se basant sur les dépenses des consommateurs pour des sorties au restaurant, réduites de 6 % depuis 2011, il y a fort à parier que ceux-ci mettront de la pression sur tous les établissements en vue de faire des économies. Un restaurateur qui refuserait verrait probablement le client se diriger chez un concurrent. Cette baisse des dépenses empêche, pour mes collègues de l'industrie et moi-même, de hausser davantage les prix des assiettes sur les menus malgré la hausse importante des coûts des aliments.

Je ne parle pas non plus des problèmes que je vais avoir avec les corps policiers et la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les contenants des clients qui ne seront pas timbrés et qui se trouveront dans mon établissement. Peut-être ne le savez-vous pas, mais toutes les bouteilles d'alcool d'un titulaire de permis pour vendre doivent avoir le timbre de droit. Si l'une d'entre elles n'a pas ce fameux timbre, je risque tout simplement une suspension de permis. Est-ce que la police qui inspecte mon établissement va me croire quand je vais dire que les contenants non timbrés proviennent de la clientèle et non d'une source illégale, ou vont-ils me remettre un constat d'infraction?

Si les informations que nous possédons viennent à être confirmées, sachez que nous nous montrerons grandement irrités de la situation considérant l'absence de consultation de la part de votre organisation. En aucun temps, votre parti n'a en effet daigné obtenir l'opinion de la plus importante association représentant l'industrie.

Nous serions également en droit de voir dans votre démarche du populisme et de l'électorisme pour marquer des points dans les sondages, au détriment de notre industrie. Vous nous direz que les sondages confirment la popularité de cette idée (apporter ses boissons alcooliques dans les restaurants qui en vendent) dans la population, mais entre vous et moi, j'aimerais voir les résultats si, dans le même sondage, on avait demandé aux citoyens s'ils seraient heureux de voir la SAQ diminuer ses prix de 25 %...

Dans ce dossier, nous attendons de votre parti qu'il soit à l'écoute d'une industrie qui réclame une modernisation des lois et des règlements touchant la vente et le service des boissons alcooliques depuis plus de quinze ans, plutôt que d'appuyer des changements à la pièce. Nous croyons que votre parti devrait surveiller de près la réalisation du *Plan d'action sur l'allégement réglementaire et administratif* déposé au cours de l'été par la vice-première ministre et ministre déléguée aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Allégement réglementaire, Mme Lise Thériault. Dans ce plan, plusieurs mesures touchent la modernisation des lois sur l'alcool et nécessiteront, pour ce faire, des modifications à La Loi sur les permis d'alcool et à la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques. Nous nous attendons à ce que vous vous assuriez que le gouvernement livre ce qu'il a inclus dans son plan et dans le respect des échéanciers inscrits.

Finalement, si vous avez déjà choisi votre camp dans ce dossier en acceptant d'appuyer la création de ce qui est appelé le permis d'alcool mixte, nous n'aurons pas d'autres choix que de percevoir votre positionnement comme une attaque directe envers une grande partie de notre industrie, de la dénoncer publiquement et d'en informer et mobiliser nos 5 200 membres.

En vous remerciant de l'attention accordée à nos propos, veuillez agréer en terminant, Monsieur Legault, l'expression de nos distingués sentiments.



Claude Gauthier

Propriétaire du restaurant Castel des Prés (Trois-Rivières)

Président du conseil d'administration de l'Association des restaurateurs du Québec

c. c. Membres du conseil d'administration de l'ARQ
Membres du caucus de la Coalition Avenir Québec
Membres de l'ARQ